

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : Paul Langevin

Adresse : 3 Place St Eloi – 06410 Biot

DATE : Le 22/02/2024

PARTICIPANTS :

Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)

Présents :

Sophie André (directrice), Corine Dartiguenave, Patricia Brezzo (enseignantes),
Mme Arnello, Mme Canessa, Mme Camus, M. Camatte (parents d'élèves titulaires),
Mme Dumas-Miton (responsable périscolaire),
Mme Camatte (DDEN)
M. Bijaoui (élu mairie scolaire), Mme Pavan (élue mairie périscolaire),
Mme Council-Gervasoni, responsable de service, Police Municipale de Biot.

Présents non titulaires :

Mme Pot, Mme Donato, Mme Bartoli (parents d'élèves suppléantes)

Absents excusés :

Mme Faucherre Stéphanie, Awa Diallo (enseignantes)
M. Raynaud (parent délégué suppléant)
M. Joncherai, M. Pierson (services techniques),

En début de séance, M. Bijaoui a donné procuration à Mme Marien, Mme Pavan à Mme Dumas-Miton.

ORDRE DU JOUR :

- Circulation et stationnement aux abords de l'école
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire
- Effectifs et prévisions pour l'année prochaine
- Travaux et achats mairie
- Entretien de l'école
- PPMS
- Temps périscolaire
- Projets dans l'école
- Labellisation « Génération 2024 »
- Questions diverses

1. Circulation et stationnement aux abords de l'école

Mme Council-Gervasoni, responsable de service, Police Municipale de Biot intervient au sujet de deux problématiques du village de Biot :

- Conducteurs qui doublent les bus devant les écoles du village, mettant en danger les enfants qui traversent. Franchissement ligne blanche et passage au feu rouge.
- stationnement en double file devant l'école Langevin (place Eloi).

Mme Council-Gervasoni indique qu'un système de vidéo-verbalisation est en cours de déploiement. En effet, les opérations pédagogiques ne fonctionnent pas. Ce système devrait être opérationnel en septembre 2024.

2. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Vote du conseil d'école en faveur du renouvellement de l'organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours).
Voir délibération jointe.

3. Effectifs et prévisions pour l'année prochaine

2023-2024

53 CP 49 CE1

CP 24 CP 24 CP-CE1 23 (8/15) CE1 24

16 CE1 à l'école St Roch en CE1-CE2

Prévisions 2024-2024

deux CP 21

deux CE1 22

CE1/CE2 à l'école Saint Roch avec 6 CE1

4. Travaux et achats de la mairie

La directrice remercie la mairie de Biot pour les dépenses engagées et les réalisations :

Les demandes effectuées : Achat de bulbes pour le jardin, badge d'accès pour les remplaçants, clés pour la classe de Mme Brezzo, changement d'un vidéoprojecteur.

Participation financière de la mairie : Goûter et spectacle de Noël, bus pour sorties, animatrice BCD, intervenants EPS (tennis, natation, cirque).

Autres demandes non réalisées : accrochage des volets de Noël (vacances), débarrassage climatiseurs portables.

Monsieur Bijaoui s'engage à ce que les contreplaqués de la classe de Mme Brezzo soient remplacés par des vitres.

Absence d'eau dans la classe de Mme Brezzo : le problème vient d'une fuite au niveau de la voirie, qui a été relancée pour intervenir. Nous rappelons que le problème a été signalé à l'été 2023 et est toujours non résolu.

Point sur les travaux importants et projets

Végétalisation de la cour, climatisation, gestion de la chaleur

Pas de climatisation prévue pour le moment. Réponse de la mairie : problématique de la loi Elan et budget. Proposition d'un Kit Canicule (éventail-brumisateuse pour les enfants) mais qui ne sera disponible qu'en cas d'alerte orange Canicule.

Proposition de M. Bijaoui d'équiper le réfectoire de brasseurs d'air, et que les classes des 3 écoles aillent travailler par groupes au réfectoire. Refus des enseignantes qui rappellent qu'elles travaillent avec leurs élèves et ne peuvent réaliser correctement les apprentissages à plusieurs dans un réfectoire (sans compter les temps de déplacement des élèves et l'exposition à la chaleur et au soleil des élèves durant le déplacement).

Dans la cour, des toiles d'ombrage vont être installées de manière provisoire en prévision des fortes chaleurs. L'équipe enseignante demande à ce que la classe du rez-de-chaussée soit protégée du soleil avec ces toiles.

La végétalisation pourrait avoir lieu cet été : les enseignantes et les parents demandent à être associés au projet. Mme André rappelle que le projet doit être pensé de manière globale avec l'espace du préfabriqué.

Les associations de parents d'élèves indiquent ne pas être satisfaites des réponses apportées par la collectivité sur la problématique de la chaleur dans les écoles.

Question du remplacement du préfabriqué : demande d'un nouveau bâtiment et d'un terrain de sport qui pourrait être mutualisé le week-end avec les Biotois.

Changement des menuiseries du rez-de-chaussée

L'arbitrage budgétaire n'a pas validé cette demande, pourtant initialement prévue pour l'été 2024.

Mme André attire l'attention sur l'absence totale d'isolation de cette classe qui va de plus souffrir en première ligne de la chaleur et du bruit (rez-de-chaussée donnant sur la cour, contreplaqués à la place des vitres, pas de possibilité d'ouvrir les fenêtres la nuit ou de faire du courant d'air).

Changement des volets roulants de l'étage : voté au budget pour l'été 2024.

Isolation phonique et thermique du préau et réfection des plafonds endommagés (toilettes enfants) : non prévu pour cette année.

Problème des confettis : ils seront remplacés par des serpents. La mairie a fourni des sacs poubelle et mettra des balais à disposition.

5. Entretien de l'école

Difficultés importantes avec l'entreprise. Ecole sale, entretien quotidien beaucoup trop superficiel, manque de matériel et de consignes pour les employées, manque de contrôle.

Un appel d'offre va être réalisé pour septembre prochain. Des pénalités ont été appliquées et une remise en état des locaux doit avoir lieu pendant les vacances.

6. PPMS

Le dernier exercice incendie de l'année a été réalisé.

7. Temps périscolaire

- programme 30' APQ :

Il n'est valable que lorsque les enfants ne font pas d'EPS dans la journée, ce qui est rare. Ces jours-là, l'action des enfants est favorisée tant sur le temps scolaire (récréations actives avec du matériel) que périscolaire (activités sportives qui sont proposées). Sur le temps global de la journée, les enfants bougent tous plus de 30 minutes.

- pourquoi pas de cours d'anglais entre midi et 2 aux deux élémentaires comme la maternelle ?

Pour les enfants de Langevin, le temps disponible après le repas est insuffisant pour permettre de les mettre en place (temps de trajet, temps de passage au self).

- pourquoi les horaires sont décalés entre les 3 écoles pour la pause méridienne ?

Les élèves des classes élémentaires travaillent plus longtemps le matin, car c'est le matin qu'ils sont plus réceptifs aux apprentissages fondamentaux. Depuis le COVID, les services périscolaires se sont aperçus que le décalage entre Langevin et Saint Roch permettait une meilleure fluidité au self et du temps supplémentaire pour que les enfants se restaurent. Un décalage de 15 minutes a donc été réalisé.

- pourquoi des punitions collective (Paul Langevin) ?

Il n'y a pas eu de punition collective mais un regroupement collectif a été mis en place pour rappeler les règles de sécurité aux enfants lorsque c'est nécessaire.

- comment mettre du soutien scolaire durant la pause méridienne ?

L'éducation nationale met en place des activités pédagogiques complémentaires (APC) sur le temps méridien. Les modalités ont été données aux familles en début d'année (elles ont signé une autorisation). Elles ne concernent pas tous les élèves. Des stages de remise à niveau pour l'accompagnement scolaire des enfants ont lieu aussi pendant les vacances lorsque des enseignants sont volontaires pour les mener. Dans ce cas, des propositions sont faites directement aux familles pour qui les enseignantes estiment que ce sera bénéfique. Ces temps ne sont pas gérés par la collectivité.

Cantine :

- Est-ce possible d'avoir le menu sur PRONOTE ?

Cette manipulation nécessite de rentrer chaque menu journalier dans Pronote. La tâche administrative est trop lourde. Par contre les menus sont envoyés à chaque APE, disponibles sur votre espace famille, et en affichage devant les écoles.

- Problème de quantité / équité sur le pain

27 baguettes par jour, pas de restriction au niveau du pain, les enfants peuvent se servir.

Il y a du pain restant sur chaque service. Pas exemple, il est resté 2,5 kg de pain lundi 19 février après le service.

8. Projets de l'école

PROJET SPORT ET J.O.

- a. Concours de la flamme olympique
- b. Danses provençales et carnaval (financés par l'association de la Commune Libre de la Catastrophe)
- c. Chorale
- d. Sortie au Théâtre de Grasse : spectacle « Arrêts de jeu » sur le football
- e. Spectacle de fin d'année le 2 juillet 2024

Proposition de Mme Le Goff d'une intervention Squash.

Le prix des Incorruptibles : avec Fabienne Denis, notre animatrice BCD

Programmation : robots Thymio

Police municipale : interventions permis piéton

Médiathèque

Sortie de fin d'année.

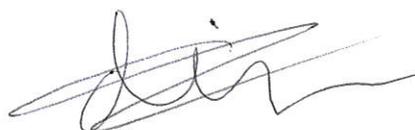
9. **Labellisation « Génération 2024 »**

Vote du conseil d'école pour valider la demande de labellisation de l'école. Validée à l'unanimité.

Fait à Biot, le 22 février 2024

La Présidente du Conseil d'Ecole, Sophie André

La Secrétaire de séance, Corine Dartiguenave





ACADÉMIE
DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Ecole : élémentaire Paul Langerin Biot
Circonscription : Valbonne

AVIS DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance (ordinaire/~~extraordinaire~~)¹ du 22/02/24, sous la Présidence de Sophie André

CONTENU DE LA DELIBERATION

Objet : Organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2024

QUESTION :

Le conseil d'école est-il favorable à la proposition
de renouvellement de l'organisation du temps scolaire actuelle pour la rentrée 2024 ?

VOTE

Nombre de votants

10

Suffrages
Exprimés :

Oui

10

Non

0

Abstentions

0

Fait à Biot , le 22/02/24

Signature du Président du Conseil d'école

Délibération jointe au PV du conseil d'école

Transmise le : 23/02/2024

- à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) avant le 11 mars 2024, délai de rigueur
- à la Mairie ou à l'EPCI

NB : si un ajustement de l'organisation actuelle est envisagé, la procédure habituelle prévoit un avis convergent du conseil d'école et de la collectivité. Le PV devra faire apparaître les nouveaux horaires proposés.

¹ Barrer les mentions inutiles